

## Prévention des inondations – point d’information

**Note : A l’attention des membres de la CLE du SAGE Sarthe amont**

**Objet : Bilan PEP et préparation PAPI complet – Territoire Sarthe Amont**

### Qu’est-ce que le Programme d’Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ?

Le PAPI est l’outil contractuel et financier entre l’État et les collectivités permettant de mener une stratégie de prévention des inondations sur le bassin de la Sarthe.

C’est une démarche globale de planification d’actions sur les différents volets de la prévention des inondations menée à l’échelle du bassin de la Sarthe sans imposer de réglementation supplémentaire. Il est porté et animé par l’EPTB Sarthe.

La labellisation, par les services de l’Etat, permet notamment de mobiliser le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs pour financer les actions programmées.

La démarche se décompose en deux phases :

1. Un programme d’études préalables (PEP) mis en œuvre de 2023 à 2026 : l’objectif est de réaliser les études nécessaires pour établir un diagnostic approfondi du territoire et cibler des actions à mettre en place. Cette phase comporte également des actions concrètes : sensibilisation aux risques, diagnostics de vulnérabilité, appui à l’intégration des risques en urbanisme...
2. La prochaine étape concerne la mise en œuvre du PAPI complet sur la période 2026-2032 ciblant les zones à risques à l’échelle du bassin versant. Cette phase permet notamment la réalisation d’actions structurelles et opérationnelles (études et travaux).

La démarche PAPI n’est pas qu’un programme d’action, elle représente :

- Une stratégie territoriale ;
- Un diagnostic de territoire ;
- Un programme d’actions ;

La stratégie et les actions se doivent d’être compatibles avec les autres dispositifs existants liés à la gestion du risque inondation et à la gestion de la ressource en eau plus globalement, notamment les SAGE.

**La phase de révision du SAGE Sarthe amont doit être une opportunité pour renforcer le lien avec la démarche PAPI et clarifier de ce qui doit ressortir du SAGE et/ou de la stratégie de prévention des inondations.**

La stratégie de la démarche PAPI qui sera réétudiée dans le cadre de la préparation du PAPI complet, comporte aujourd’hui 4 grandes orientations stratégiques :

1. Améliorer la connaissance et la conscience du risque sur les zones à enjeux à travers l’information et la sensibilisation (notamment en dehors des axes Huisne et Sarthe) ;
2. Engager des démarches de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes dans les zones à enjeux ;
3. Engager des stratégies et des actions fondées sur la nature pour répondre aux problématiques d’inondation et de ruissellement ;
4. Améliorer la prise en compte du risque dans les documents d’urbanisme.

### Bilan synthétique du PEP (2023-2026)

Validé le 3 février 2023 par le préfet pilote (Sarthe) et modifié par avenant début 2025, le PEP comporte 49 actions réparties entre les différents axes. Le montant global est de 1 799 700 euros.

| AXE  | Nb actions | Montants en euros |
|--|------------|-------------------|
| <b>Animation</b>   | 49         | 285 000           |
| <b>Axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</b>       | 15         | 186 000           |
| <b>Axe 2 - Surveillance, prévision des crues et des inondations</b>                | 1          | 0                 |
| <b>Axe 3 - Alerte et gestion de crise</b>  | 8          | 0                 |
| <b>Axe 4 - Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme</b>               | 2          | 0                 |
| <b>Axe 5 - Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens</b> | 5          | 858 200           |
| <b>Axe 6 - Ralentissement des écoulements</b>                                      | 11         | 320 500           |
| <b>Axe 7 - Gestion des ouvrages de protection hydrauliques</b>                     | 1          | 150 000           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>49</b>  | <b>1 799 700</b>  |

Aujourd’hui la part des actions terminées est de 31%, celle en cours de réalisation est de 47% et environ 20% des actions ne sont pas initiées.

#### **Focus sur les actions spécifiquement menées sur le territoire Sarthe amont :**

- Des études inondation/ruissellement sur bassins problématiques (Pervenches, Lailbert, Briante, Monnet et Chaumard) ;
- Une étude de caractérisation des zones d’expansion des crues de la Haute vallée de la Sarthe ;
- La révision du PPRI de la Sarthe dans la partie ornaise ;
- La mise en place d’une démarche de réduction de la vulnérabilité des habitations ;
- Des actions de sensibilisation ;
- Des communes accompagnées pour la mise à jour des DICRIM (Document d’Information Communal sur les Risques Majeurs) et PCS (Plan Communal de Sauvegarde) ;

Le détail des actions (maître d’ouvrage, coût etc.) est présenté en annexe.

## Préparation du PAPI complet - Appel à projets

Dans le cadre de la préparation du PAPI complet (2026-2032), un appel à projets a été lancé auprès des intercommunalités, des communes et des structures qui exercent la compétence prévention des inondations afin d'identifier les actions qui pourraient être inscrites. L'objectif est de recueillir l'ensemble des projets avant l'été 2025 afin de vérifier leur éligibilité au dispositif avec l'aide des services de l'Etat.

Le dossier PAPI pourrait être déposé auprès des services instructeurs à la fin de l'année 2025 pour viser une mise en œuvre des actions mi-2026.

Le calendrier est présenté ci-après.



Des premières réflexions ont été menées avec les potentiels maitres d'ouvrage et certaines pistes d'actions ressortent. Elles sont listées ci-après :

- Engager des travaux de réduction de la vulnérabilité sur les secteurs ayant fait l'objet de diagnostics ;
- Initier de nouvelles démarches de réduction de vulnérabilité des habitations sur le territoire du département de l'Orne ;
- Engager une démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises exposées au risque ;
- Réaliser les travaux préconisés par les études en cours (ralentissement es écoulements) ;
- Améliorer de la connaissance du risque ruissellement + évènement extrême ;
- Organiser un évènement en mémoire des 10 ans des inondations de 2018 ;
- Communiquer sur les actions hors PAPI ;
- Etudier la possibilité d'aménager le quai Ledru Rolin en système d'endiguement (Le Mans Métropole) ;
- Communiquer sur l'évolution des risques et les possibles conséquences ;

Des réunions techniques sont organisées avec les acteurs concernés afin de construire le futur programme. Une fois le programme construit et la stratégie établi, et au vu des enjeux environnementaux et des conséquences potentielles du programme d'actions sur ceux-ci, un avis de la CLE sera sollicité.

**Contact : Romain Barbé – Chargé de mission Prévention des inondations EPTB Sarthe**

**Tel : 07 48 72 24 60 Mail : [romain.barbe@bassin-sarthe.org](mailto:romain.barbe@bassin-sarthe.org)**

## Annexe – Actions du PEP sur le territoire Sarthe amont

| Libellé de l'action   | Nom du maître d'ouvrage                   | COUT global |
|---|---|-------------|
| <b>Axe 1 – Amélioration de la connaissance</b>  |   |             |
| Réalisation d'une campagne d'information /sensibilisation auprès des habitants (documentation spécifique, pose de repère de crue etc.)                  | Communauté Urbaine d'Alençon              | 10000       |
| Mise à jour du DICRIM sur la commune de Saint-Pavace  | Saint-Pavace                              | 3000        |
| Mise à jour du DICRIM sur la commune de La Guierche   | La Guierche                               | 3000        |
| <b>Axe 3 – Alerte et gestion de crise</b>   |   |             |
| Mise à jour du PCS de la commune de La Guierche   | Commune de la Guierche                    | 0           |
| Mise à jour du PCS de la commune de Coulaines   | Commune de Coulaines                      | 0           |
| Mise à jour du PCS sur la commune de Saint-Pavace   | Commune de Saint-Pavace                   | 0           |
| <b>Axe 4 – Prise en compte du risque dans l'urbanisme</b>   |   |             |
| Révision du PPRI de la vallée de la Sarthe (du Mêle-sur-Sarthe à Saint-Cénéri-le-Gérei)   | DDT 61                                    | 0           |
| <b>Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité</b>  |   |             |
| Etude diagnostic de réduction de la vulnérabilité des quartiers Miroir et Batignolles au Mans, Val de Sarthe et Matfeux à Arnage et de Saint-Pavace     | Le Mans Métropole/CC Maine Cœur de Sarthe | 330000      |
| Réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité  | Les propriétaires                         | 250 000     |
| <b>Axe 6 - Ralentissement des écoulements</b>   |   |             |
| Etude de fonctionnalité des ZEC sur la vallée de la Sarthe en amont d'Alençon   | EPTB SARTHE                               | 12000       |
| Réduction des inondations des habitations de l'impasse François Guizot et du centre Horticole du Mans   | Le Mans Métropole                         | 8000        |
| Etude du fonctionnement hydraulique du bassin versant du Monnet en vue de réduire les inondations sur la commune de Saint-Pavace                        | Le Mans Métropole/CC Maine Cœur de Sarthe | 25000       |
| Etude de fonctionnement hydraulique du bassin de la Briante en vue de réduire les inondations dans l'agglomération d'Alençon                            | Communauté Urbaine d'Alençon              | 50000       |
| Etude de fonctionnement hydraulique du bassin de la Pervenche de la pour réduire le risque inondation sur le territoire de Blèves                       | Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe     | 45000       |
| Etude de fonctionnement hydraulique du bassin de lailbert (affluent de la Sarthe) en vue de réduire le risque inondation sur le territoire de Hauterive | Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe     | 25000       |
| <b>Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection</b>   |   |             |
| Etude pour la rehausse du quai Ledru Rollin   | Le Mans Métropole                         | 150000      |